



**GEMENG
RAMMERICH**

19, Rue Principale
L-8805 Rambrouch

Affaire suivie par:
Marc PLETGEN
Secrétaire communal

T +352 23 64 09 -21
marc.pletgen@rambrouch.lu

AVIS AU PUBLIC

Affiché du 22 juin 2024 au 1^{er} juillet 2024 inclus

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée par la suite, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rambrouch porte à la connaissance du public que par délibération du conseil communal en séance du 5 juin 2024, approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 18 juin 2024 (réf. FC05-2024-A087), une modification du règlement-taxe en matière de gestion des déchets a été opérée.

Le texte du règlement mentionné ci-dessus peut être entrevu par le public au secrétariat communal à Rambrouch, 19, rue Principale, pendant les heures de bureau.

Rambrouch, le 21 juin 2024,

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La Bourgmestre,

Myriam BINCK



Le Secrétaire communal,

Marc PLETGEN